

## Règlement de participation au jeu concours Septembre – Octobre 2017

### Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

CHRISTOPHE JAMAKORZIAN sous le nom commercial Sub Yu, sous le numéro 753 906 478, dont le siège social est situé 17 les concerts du Paradis 83860 Nans les Pins organise du 13 Septembre 2017 (10 heures) au 21 Octobre 2017 (18 heures) inclus dans les conditions ci-après définies, un jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») depuis le site Internet: <http://www.sub-yu.fr> (ci-après le « Site ») ou via des liens externes proposés par nos partenaires).

### Article 2. LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès Internet résidant en France métropolitaine (Corse comprise (ci-après « Participant(s) »)).

### Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Du 13 Septembre 2017 (10 heures) au 21 Octobre 2017 (18 heures).

Pour participer au Jeu, les participants devront pendant cette période procéder aux étapes suivantes :

1. Se rendre sur le Site du jeu
2. Remplir le formulaire en ligne
3. Accepter le règlement du jeu
4. Valider
5. Le joueur est alors enregistré pour participer au tirage au sort et tenter de gagner le lot correspondant.

Ces étapes valident automatiquement la participation du joueur initial au tirage au sort pour gagner le lot généré par le questionnaire rempli. Toute participation se fait par voie électronique à l'exclusion de tout autre moyen. Par conséquent, aucune participation par courrier postal ne sera prise en compte.

Toute inscription ne comportant pas l'intégralité des informations requises pour l'inscription sera invalide.

La participation pourra s'effectuer jusqu'à la date de clôture soit jusqu'au 21 septembre 2017 (18 heures).

Une adresse e-mail ne pourra pas être utilisée une deuxième fois.

Les Participants s'engagent à transmettre des informations exactes. En cas d'infraction à cet engagement, la participation pourra être annulée avec effet rétroactif, sous réserve des autres droits de l'organisateur. En cas de changement de toute donnée personnelle, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par email à l'adresse suivante : [contact@sub-yu.fr](mailto:contact@sub-yu.fr)

### Article 4. DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera désigné par tirage au sort au plus tard le 22 septembre 2017 et sera contacté par mail à l'adresse indiquée lors de la création du formulaire.

### Article 5. REMISE DES CADEAUX

Le gagnant du tirage au sort sera informé de l'attribution du lot par email (à l'adresse email renseignée au moment de leur inscription ou celle mentionnée ultérieurement au service consommateur en cas de changement) au plus tard le 01 octobre 2017 (18 heures) inclus.

Le gagnant devra impérativement répondre dans un délai de 48 heures après avoir été informé par courriel et indiquer son adresse postale. Le gagnant sera contacté par l'organisation afin de procéder à la validation du lot ainsi qu'au diverses informations nécessaires.

### ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu concours est doté du lot suivant, un seul participant sera déclaré gagnant et se verra remporter ce lot.

Lot à gagner :

La création d'un site internet de 3 pages sur le modèle suivant : <http://infocrea16b.fr/Exemple1/>

Le gagnant devra fournir les informations nécessaires à la mise en place de ce site internet notamment :

- Un texte de présentation de l'entreprise

- Un texte de présentation des prestations
- 6 photos en grande résolution (environ 1800px par 1200px) en format paysage
- 12 photos en résolution 800 px par 600 px en format paysage
- L'adresse mail pour recevoir des demandes de contact
- Le numéro de téléphone à faire figurer
- L'adresse de l'entreprise
- Le lien du compte Facebook d'entreprise

La société organisatrice de ce jeu-concours se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

En cas de retour de l'email, pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le gagnant suppléant sera désigné par un nouveau tirage au sort, sans que le gagnant n'ayant pas répondu dans les conditions indiquées ci-dessus ne puisse s'y opposer ou faire une quelconque réclamation.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si une tierce personne intercepte l'email et s'attribue la dotation.

#### **Article 6. RESPECT DU REGLEMENT**

Toute violation, frauduleuse ou non, établie ou présumée, laissée à l'appréciation raisonnable de l'organisateur aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du Participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois ou sous des pseudonymes différents, ou qui auront employé tout autre moyen frauduleux dans le but de fausser leur participation.

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausses entraîne l'élimination de la participation.

L'organisateur se réserve, à sa convenance, le droit de radier le(s) Participant(s) n'ayant pas respecté une ou plusieurs des obligations fixées par le présent règlement (fausse adresse email, adresse email multiples pour un même Participant, fraude avérée ...), sans avoir à prévenir le(s) Participant(s) fautif(s).

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

En cas de fraude ou de tentative de fraude avérée de la part d'un Participant, L'organisateur se réserve le droit de ne pas lui attribuer le Cadeau, sans préjudice des autres droits de L'organisateur.

#### **Article 7. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre de la participation est effectué sous la responsabilité de Christophe Jamakorzian Les données personnelles recueillies à l'occasion de la participation (prénom, nom, adresse postale, adresse email) sont nécessaires pour l'attribution des Cadeaux. Elles pourront être utilisées par L'organisateur pour informer les Participants des modalités de remise du Cadeau. Elles seront également utilisées pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales sur la marque Sub Yu aux seules personnes ayant coché le case correspondante (*Je souhaite recevoir les offres exclusives de l'organisateur*). Les informations communiquées dans le cadre de la participation vont être enregistrées dans les fichiers de L'organisateur répertoriant des données à caractère personnel.

Conformément aux dispositions légales, toute personne figurant dans ces fichiers dispose du droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, à l'enregistrement dans un fichier des données la concernant envisagé à des fins de direct marketing et d'un droit d'accès et de rectification des dites données, qu'elle peut exercer en s'adressant à l'adresse [contact@sub-yu.fr](mailto:contact@sub-yu.fr) ou à l'adresse postale suivante :

Sub Yu  
Christophe Jamakorzian  
17 Allée Lully  
83860 Nans les Pins

#### **Article 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Tout Participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu, dans les conditions ci-après définies.

Sous réserve du respect des conditions fixées ci-après, les frais de la communication locale correspondant à cinq (5) minutes de connexion (tarif de la communication locale heure pleine de l'opérateur téléphonique du Participant) nécessaires au Participant pour déposer ses coordonnées pour participer au Jeu, seront remboursables sur simple demande écrite à l'adresse postale indiquée ci-dessous à raison d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse), de même que les frais d'affranchissement de cette demande (sur la base du tarif lent en vigueur 20g).

Sub Yu

Christophe Jamakorzian  
17 Allée Lully  
83860 Nans les Pins

Cette demande devra être envoyée par courrier postal uniquement au plus tard dans les deux mois suivant la date de clôture des participations au Jeu, à savoir le 31 Mai 2017 (18 heures) inclus, le cachet de la poste faisant foi. Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Pour être prise en compte, cette demande devra impérativement comprendre :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse email du Participant,
- Une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune participation ne sera remboursée dans le cas où l'un des éléments ou informations susmentionnés venait à manquer. Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant sous peine de poursuites.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile et de demander tout justificatif.

L'organisateur ne sera pas responsable des frais engagés à l'occasion d'une participation non-valide. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés par chèque exclusivement dans les dix (10) jours suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » (20g) en vigueur.

Seul le titulaire de l'abonnement de la ligne téléphonique ou de l'accès Internet (dont les noms et prénom figurent sur la facture jointe) ayant permis l'accès et la participation au Jeu pourra demander le remboursement des frais de participation.

#### **Article 9. LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation, notamment pour les cas où le Site serait indisponible.

La participation sur le Site implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les risques de perturbation ou encombrement du réseau et les pertes de données. L'organisateur décline également toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des Participants.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du Site pour un navigateur donné et, d'une manière générale, de toute anomalie fonctionnelle informatique ou du réseau Internet. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Plus généralement, L'organisateur dégage toute responsabilité concernant notamment :

- tout dommage occasionné par les services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur le Site ;
- tout défaut de transmission et/ou de réception de toute donnée et/ou information sur l'internet mobile ;
- toute perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée à l'occasion de la participation ;
- tout défaut de fonctionnement de tout logiciel, et notamment du Site ;
- tous dommages ou dysfonctionnements conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie et défaillance technique ;
- tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Les Cadeaux ne sont en aucun cas remboursables ou échangeables sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur du Cadeau ou contre un Cadeau ou des produits de même valeur.

En cas d'impossibilité de remise du Cadeau, notamment en cas de rupture de stock, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le Cadeau par un Cadeau ou des produits de même valeur, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation. Aucune réclamation ni aucun recours relatif au Cadeau ou à son attribution ne pourra être adressée à L'organisateur.

L'organisateur ne saurait encourir une responsabilité quelconque et notamment sa responsabilité ne pourra être recherchée dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, la participation devait être modifiée, reportée, interrompue ou annulée. Des avenants à

ce règlement peuvent éventuellement être publiés notamment en cas de force majeure. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La participation sera annulée en cas de force majeure, sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

**Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande par écrit, avant le 31-06-2017, à l'adresse suivante :  
Sub Yu  
Christophe Jamakorzian  
17 Allée Lully  
83860 Nans les Pins

**Article 11. LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement, à défaut d'un accord à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.